

**Arrêté du 18 novembre 1998 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement**

NOR : ATEG9870421A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 6 octobre 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial ayant compétence pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation de l'activité des services de l'administration centrale de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1998 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;  
Vu les propositions des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration : *Membres titulaires*

M. Laurent (Jean-Luc), directeur général de l'administration et du développement ;  
M. Vesseron (Philippe), directeur de la prévention des pollutions et des risques ;  
M. Roussel (Pierre), directeur de l'eau ;  
Mme Guth (Marie-Odile), directrice de la nature et des paysages ;  
M. Galliard de Lavemée (Christian), directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche ;  
M. Chantereau (Pierre), directeur du personnel et des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
M. Renoux (Alain) directeur général adjoint de l'administration et du développement.

*Membres suppléants*

M. Davy (Marc), sous-directeur des ressources humaines ;  
M. d'Escrivan (Arnaud), sous-directeur des affaires financières. et de la logistique;  
M. Boudy (Jean-François), adjoint au directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche ;  
M. Henry (Jean-Pierre), directeur adjoint de la direction de la prévention des pollutions et des risques ;  
M. Megret (Alain), directeur adjoint de la direction de la nature et des paysages ;  
M. Février (Patrick), adjoint au directeur de l'eau ; .  
M. Duclaux (Thierry), sous-directeur de la gestion des personnels d'encadrement au ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

*Membres titulaires*

Au titre de la CFDT :

M. Audibert (Marc);  
Mme Maucotel (Françoise) ;  
Mme Raynaud (Isabelle) ;  
- Mme Zysberg (Claudine)..

Au titre de la CGT :

M. Combrouze (François) ;  
Mme Oliveros-Toro (Guglielmina).

Au titre de FO :

M. Brule (Claude).

*Membres suppléants*

Au titre de la CFDT :  
Mme Harasse (Claudine) ;  
Mme Pau (Sylvie) ;  
M.. Pierrot (Jean-Marc) ;  
Mme Pillias (Anne-Françoise).  
Au titre de la CGT :  
M. Guibert (Bernard) ;  
Mme Meyrat (Michèle).  
Au titre de FO :  
Mme Carles (Christiane).

### Article 3

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera. publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Paris, le 18 novembre 1998.